

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

Muriel SCHWARTZ
Pour la Coordination des PASS PACA
Tél : 06 03 82 35 12

Mail : muriel.schwartz@ap-hm.fr



Les PASS

sont des unités hospitalières destinées aux personnes malades en situation de précarité et qui ont besoin de soins ambulatoires.

Elles assurent une prise en charge coordonnée :
médicale, sociale, infirmière
et l'accompagnement de leurs patients dans un parcours de santé.



NB : Toutes les personnes en situation de précarité n'ont pas vocation à être patient PASS. A l'hôpital, les personnes en situation de précarité sont prises en charge par les assistantes sociales des services hospitaliers où sont elles sont suivies ou hospitalisées. Seuls les patients nécessitant des soins externes relèvent de la PASS (cf. diapo profil)

TEXTES DE REFERENCE

Instruction N° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022

relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS)

Loi 98-657 du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions

Code de la santé publique : articles L. 1110-1, L. 6111-1-1, L. 6112-1, L. 6112-3, L. 6112-6 ;

Arrêté du 23 mars 2007 (application article D. 162-8 du Code de la sécurité sociale).



LES PASS ACCUEILLENENT DES PATIENTS

- ↳ sans assurance maladie ou sans complémentaire,
- ↳ dont la situation sociale bloque une prise en charge médicale

DES INDICATEURS POUR LE REPERAGE DES PATIENTS VULNERABLES °

- Absence ou incomplétude de couverture maladie*
- Absence de logement stable ou hébergement précaire*
- Absence de ressources*
- Difficulté à s'orienter Passages répétés aux urgences °*
- Grande vulnérabilité*



LES PASS PERMETTENT

- ↪ Une prise en charge ambulatoire par une équipe pluridisciplinaire médico-sociale
- ↪ un accès au plateau technique de l'hôpital (biologie, radiologie, pharmacie...)
- ↪ Un accès aux spécialités médicales de l'hôpital
- ↪ Un accès aux médicaments
- ↪ Un retour vers la médecine de ville et vers les structures de santé de proximité

UN PATIENT PEUT ETRE ADRESSE A LA PASS

- ➔ par l'accueil administratif de l'hôpital
- ➔ après son passage aux urgences
- ➔ par un partenaire extérieur
- ➔ ou se présenter spontanément

L'équipe de la PASS adapte la prise en charge à la situation du patient et à son environnement.

Elle peut recourir à l'interprétariat professionnel en santé.

Elle travaille avec les partenaires associatifs et institutionnels de son territoire.

Certaines PASS ont des activités spécifiques :
psychiatriques, mère-enfants, dentaires, ou des actions mobiles

L'ensemble des PASS bénéficie d'une coordination régionale et nationale dont la mission est d'accompagner les équipes et d'harmoniser les pratiques en lien avec les ARS et la DGOS



CeGGID et PASS

DES MISSIONS COMMUNES DES PATIENTS EN COMMUN

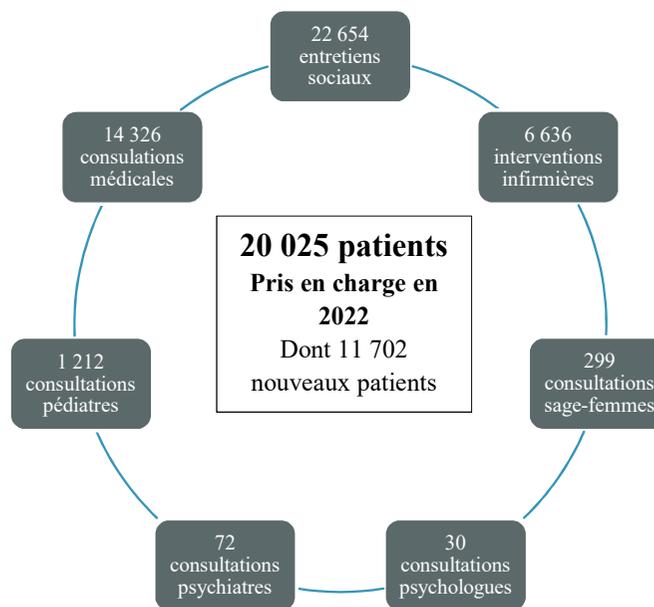
- ✓ Faciliter et sécuriser le parcours de santé des usagers dans le soin et l'accès à la prévention
- ✓ Notamment des personnes les plus vulnérables et les plus éloignées de la prévention et du soin



EN PACA ON COMPTE

- ↪ 40 PASS sur 34 hôpitaux
- ↪ Un annuaire des référents PASS

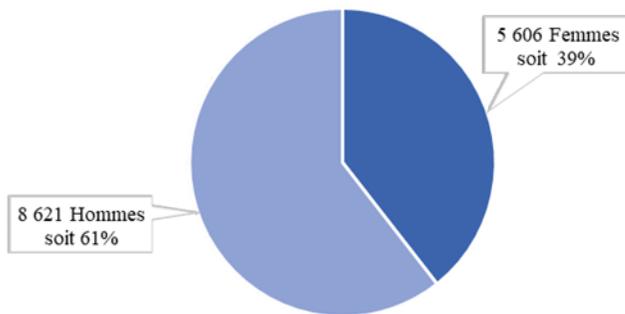
CHIFFRES CLEFS 2022
Données PIRAMIG



PROFIL DES PATIENTS reçus en PASS



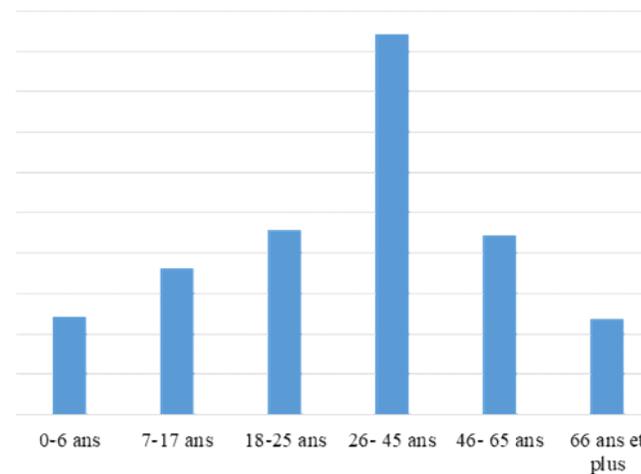
PROFIL des patients



3 032 enfants soit 15%
des patients
1 027 MNA soit 34%
des enfants

Dont : 20% des
demandes pour raisons
de **grossesse** soit
1 132 patientes

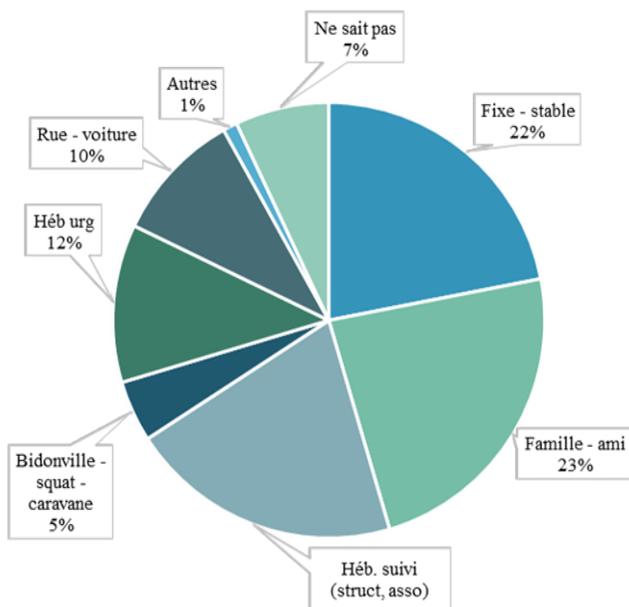
PROFIL - Tranches d'âges



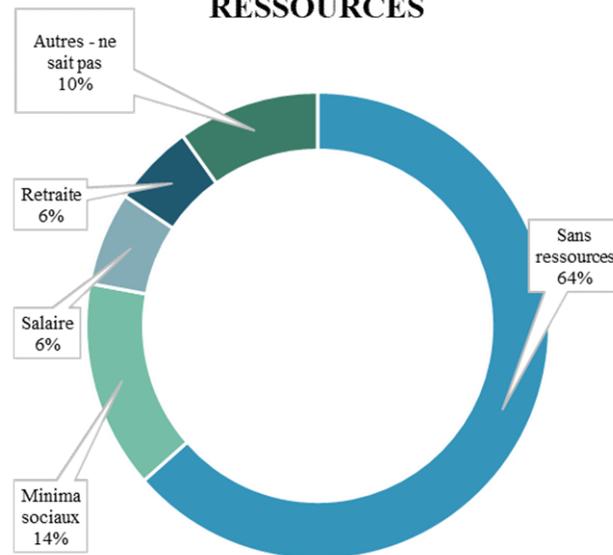
Les patients reçus en PASS peuvent avoir des profils variables selon les sites, les territoires, l'offre de soin de la PASS ou de celle de proximité. L'« inclusion en PASS » est un sujet qui fait l'objet d'une réflexion permanente par les professionnels des PASS. Cette inclusion doit être validée par l'équipe PASS, elle est différente de l'activité de soins de l'établissement réalisée au profit de patients précaires et doit être dissociée de la file active du Service Social Hospitalier.

PROFIL DES PATIENTS reçus en PASS - 2

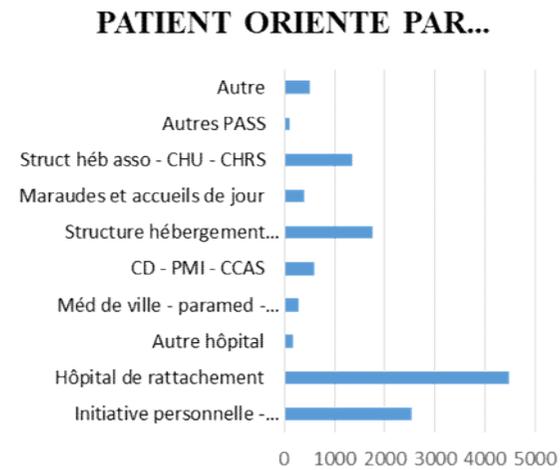
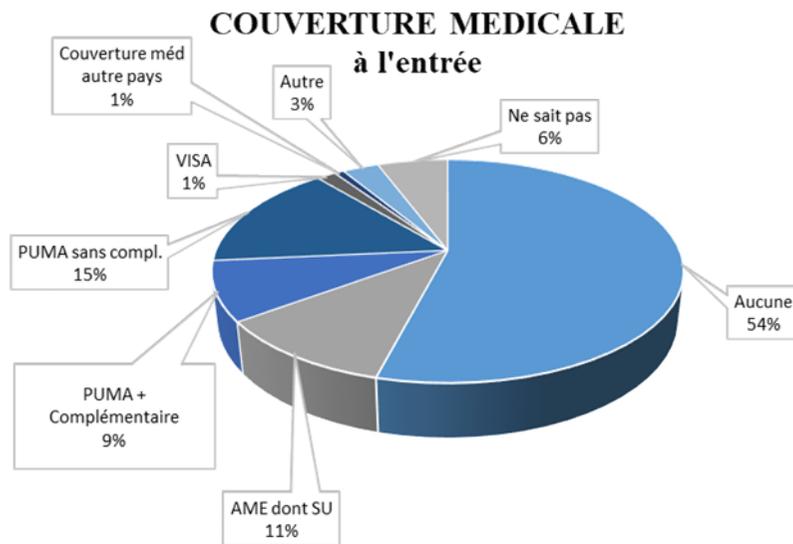
SITUATION DU LOGEMENT



RESSOURCES



PROFIL DES PATIENTS reçus en PASS - 3



Merci de votre attention

Muriel SCHWARTZ
Pour la Coordination des PASS PACA
Tél : 06 03 82 35 12

Mail : muriel.schwartz@ap-hm.fr

